



alpenkonvention • convention alpine  
convenzione delle alpi • alpska konvencija

**Tagung der Alpenkonferenz**  
**Réunion de la Conférence alpine**  
**Sessione della Conferenza delle Alpi**  
**Zasedanje Alpske konference**

**XIII**

**TOP / POJ / ODG / TDR**

**B1 d**

**FR**

---

**OL: EN**

**ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA**

**6**

**PROPOSITION DE MANDAT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL**  
**« STRATEGIE MACRO-REGIONALE »**  
**periode 2015-2016**

1. Institution du Groupe de travail/Plate-forme

Décision de la Conférence alpine d'instituer le Groupe de travail/la Plate-forme
Le Groupe de travail Stratégie macro-régionale a été institué par la XI <sup>e</sup> Conférence alpine (décision XI/B3). Le mandat du Groupe de travail a été prolongé pour la période 2013-2014 aux termes de la décision du 52 <sup>ème</sup> Comité permanent entérinée par la décision XII/B6 de la XII <sup>e</sup> Conférence alpine, et pour la période 2015-2016 aux termes de la décision B1d de la XIII <sup>e</sup> Conférence alpine.

2. Mission dans la Convention alpine

Référence au Protocole correspondant de la Convention alpine ou à la Convention-cadre
Compte tenu des décisions de la XIII <sup>e</sup> Conférence alpine concernant la stratégie de l'UE pour la Région alpine (SUERA), le Groupe de travail est chargé de coordonner la contribution de la Convention alpine à l'élaboration, la gouvernance et à la mise en œuvre du Plan d'action de la SUERA. La contribution de la Convention alpine sera basée sur une approche équilibrée entre développement et protection, comme le souligne son cadre de référence, qui préconise une mise en œuvre coordonnée de ses Protocole compte tenu des priorités multisectorielles définies par le Programme de travail pluriannuel 2011 – 2016 (MAP) de la Convention alpine et de son « Input paper ».
Contribution à la réalisation du Programme de travail pluriannuel de la Convention Alpine (le cas échéant)
Au vu des grandes potentialités offertes par les multiples corrélations thématiques existant entre le Programme de travail pluriannuel de la Convention alpine et les priorités de la SUERA, le Groupe de travail contribuera aux cinq domaines prioritaires du Programme de travail pluriannuel 2011-2016, ainsi qu'à la définition future des nouvelles priorités du Programme de travail pluriannuel après 2016, en développant la coordination générale des institutions et réseaux de la Convention alpine avec le processus de la SUERA.
Contribution à la coopération alpine
Les activités menées par le Groupe de travail « Stratégie macro-régionale » de la Convention alpine pour assurer la contribution de la Convention à la SUERA viseront à promouvoir et renforcer la coopération dans la région alpine, en soulignant son importance en sa qualité de laboratoire pour une approche de gouvernance multi-niveaux, et d'instrument contribuant à la promotion d'une croissance intelligente, durable et inclusive de la région au centre de l'Europe.

3. Activités du Groupe de travail durant le mandat

Description des principales activités
Sur la base de l'approche équilibrée de la Convention alpine entre développement et protection, le Groupe de travail coordonnera et préparera les apports des institutions de la

Convention alpine, des acteurs et des réseaux, afin d'assurer la contribution de la Convention au processus et à la gouvernance de la SUERA.

Le Groupe de travail basera ses activités sur la Convention alpine, ses Protocoles, le Programme de travail pluriannuel, l' « Input paper » de la Convention alpine et la décision de la XIII<sup>e</sup> Conférence alpine sur la SUERA, qui préconise entre autres que les futures activités de la SUERA apportent des avantages mutuels aux territoires de montagne et aux régions voisines.

Le Groupe de travail exploitera la longue expérience et les connaissances scientifiques et institutionnelles de la Convention alpine dans ses domaines d'activités, et il se concertera avec les autres Groupes de travail et Plates-formes pour assurer que les connaissances et expériences significatives de la Convention alpine soient mises à la disposition du processus de la SUERA, tout d'abord dans l'élaboration et la mise en œuvre future de son Plan d'action.

À la lumière de cette approche, et à titre de contribution de la Convention alpine à l'objectif approuvé par le Conseil européen des 19-20 décembre 2013 en faveur de l'élaboration d'un Plan d'action pour la SUERA d'ici juin 2015 et de sa future mise en œuvre, le Groupe de travail élaborera des propositions, des contributions et des projets communs et concrets, y compris concernant la future structure de gouvernance de la SUERA. Il contribuera notamment à surveiller l'application effective du principe des avantages communs entre les régions de montagne et les régions voisines concernées par la Stratégie.

La contribution de la Convention alpine sera donc rendue opérationnelle par le Groupe de travail en coordination avec tous les autres organes, conformément à la volonté exprimée par la XIII<sup>e</sup> Conférence alpine, selon laquelle la Convention alpine doit continuer de jouer un rôle substantiel et significatif dans la future élaboration et mise en œuvre de tous les piliers de la SUERA, et se déclare prête à jouer en particulier un rôle moteur dans le troisième pilier actuel.

#### Activités de communication du Groupe de travail

Le Groupe de travail informera les Parties contractantes et coordonnera constamment ses activités avec ces dernières concernant la situation et le développement du processus et de la mise en œuvre de la SUERA. Les informations importantes pour le grand public seront diffusées à travers les canaux de communication de la Convention alpine, de ses organes et de ses Parties contractantes. Le Groupe de travail organisera un ou plusieurs ateliers.

#### Élaboration de documents

Le Groupe de travail élaborera les propositions nécessaires à la préparation du Plan d'action et à la future mise en œuvre de la SUERA au niveau national, régional et transnational. Le Groupe de travail se concertera avec d'autres Groupes de travail et Plates-formes de la Convention alpine et avec d'autres acteurs de la SUERA pour offrir des contributions substantielles.

#### Coopération avec d'autres Groupes de travail et Plates-formes

Une étroite coopération avec les autres Groupes de travail et Plates-formes est prévue pour assurer la contribution substantielle de la Convention alpine au processus de la SUERA.

#### Activités dans le cadre de la SUERA

Le Groupe de travail contribuera activement au processus de la SUERA.

#### 4. Composition et modalité de travail

Présidence
La Présidence du Groupe de travail est confiée à une troïka formée par l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche. Dans le cadre du processus de la SUERA, la Convention alpine sera représentée conjointement par la Présidence et le Secrétariat permanent, en étroite coopération avec le Groupe de travail.
Composition
Les Parties contractantes et les Observateurs mandateront des experts ad hoc dans le Groupe de travail. Les réunions du Groupe de travail seront ouvertes à d'autres représentants et observateurs régionaux, nationaux et de l'UE.
Modalité de travail
Le nombre de réunions du Groupe de travail sera fonction des progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre de la SUERA. Les échanges d'informations seront réalisés par mail si cela est jugé opportun.